



N° 10-0099

**INJONCTION DE PAYER**  
REQUETE au Président du Tribunal d'instance (1) de commerce (1) de

N° du Tribunal

N° du Greffe

**DEMANDEUR**

Nom, profession, domicile, et n° SIREN (Décret n° 97-497 du 16 Mai 1997)

Pour les personnes morales: dénomination, forme juridique, siège social et n° SIREN

**NOM ET ADRESSE POSTALE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE**

Nom ou dénomination du mandataire - avocat -

--	--

**DÉBITEUR**

Nom, Prénoms, profession, domicile, siège social, n° RCS

Pour les personnes morales: dénomination, forme juridique, siège social et n° RCS

Le créancier ou son mandataire soussigné a l'honneur de vous exposer que le débiteur nommé ci-contre lui doit les sommes ci-après

--

SOMMES DEMANDÉE	MONTANT	CAUSES DE LA CRÉANCE - DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
— en principal —		
— intérêts au taux légal — intérêts au taux contractuel de    % l' an à compter du    /    /		
— Clause pénale		
— Frais accessoires —		

et requiert en application de l'article 1409 du nouveau Code de procédure civile (N.C.P.C.) que soit rendue à l'encontre du débiteur, une ordonnance portant injonction de payer les sommes ci-dessus, demandant que cette ordonnance d'injonction de payer soit revêtue de la formule exécutoire dans les conditions prévues aux articles 1422 et 1423 du N.C.P.C. et que lui soient restitués dès ce moment les documents justificatifs de la créance.

Le

Signature

**ORDONNANCE**

Nous \_\_\_\_\_ Président du tribunal, assisté de M \_\_\_\_\_ Greffier

Vu la requête qui précède et les articles 1405 à 1425 du nouveau Code de procédure civile,

 Attendu que la demande ne paraît pas fondée, rejetons la requête qui précède Attendu que la demande paraît fondée, totalement  ou partiellement  enjoignons à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ de payer au demandeur :

— \_\_\_\_\_ F, en principal avec intérêts — au taux légal \_\_\_\_\_ )

— \_\_\_\_\_ F, au titre de la clause pénale. (1) — au taux contractuel de    % l' an ) à compter du

— \_\_\_\_\_ F, au titre des frais accessoires. (1)

— \_\_\_\_\_

— les dépens comprenant les frais de greffe liquidés à la somme de \_\_\_\_\_ F (dont T.V.A. 20,6 %)

Autorisons la signification au débiteur de la présente injonction de payer.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ **LE GREFFIER,** **LE PRÉSIDENT,**Signification effectuée le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ personne  domicile  mairie Vu, sans opposition le \_\_\_\_\_ **LE GREFFIER EN CHEF,**